



Réseau agriculture
Marie-Catherine SCHULZ
agriculture@fne.asso.fr
Tél. : 01 44 08 64 12

Paris, le 23 avril 2010

<p style="text-align: center;">Débat public sur la PAC Réponse de France Nature Environnement</p>

Pourquoi avons-nous besoin d'une politique agricole commune ?

Parce qu'elle fournit des prestations d'intérêt général, des « biens publics » tels que la souveraineté alimentaire, la préservation des ressources naturelles (sol, eau, air, biodiversité), le maintien d'un tissu rural dense ou encore le façonnement de nos terroirs, l'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres. Les produits agricoles ne peuvent donc pas être confiés aux seules mains du marché. Une politique publique est indispensable pour garantir dans le temps la fourniture de ces biens publics par les agriculteurs. C'est à l'échelle européenne que cette politique doit être mise en place, pour éviter les distorsions de concurrence entre Etats membres, et pour mettre en avant les spécificités de l'agriculture européenne, fondée sur une diversité de terroirs et de systèmes de production, par rapport aux autres modèles agricoles du monde. La fédération France Nature Environnement (FNE) est donc très attachée au maintien d'une PAC ambitieuse et forte.

Qu'est-ce que les citoyens attendent de l'agriculture ?

Les citoyens attendent de l'agriculture qu'elle nourrisse sainement les hommes, sur le long terme. L'agriculture doit donc produire des aliments, en préservant durablement son capital de production : qualité et quantité des eaux, biodiversité sauvage et domestique, fertilité du sol, climat, qualité de l'air, etc. Les surfaces étant limitées, l'agriculture européenne n'a pas vocation à nourrir le monde : elle doit viser la souveraineté alimentaire à l'échelle de l'Europe, et permettre aux pays tiers de retrouver leurs agricultures vivrières. Aussi, la fourniture de biens non alimentaires (ex : agrocarburants) n'aura de sens que si elle s'oriente vers l'autonomie énergétique des exploitations agricoles. Les citoyens souhaitent renouer avec leur agriculture, avec des produits de proximité, de saison, diversifiés et sains, à bas niveau de pesticides. Ils demandent l'essor des agricultures les plus favorables à l'environnement, comme l'agriculture biologique ou l'agriculture à bas niveau d'intrants.



Pourquoi réformer la PAC ?

A sa création, la PAC visait à stimuler la production agricole européenne. Si elle a su relever ce défi, le contexte a changé et malgré les réformes, elle ne répond plus aux attentes de la société. En favorisant massivement la production (paiements directs fondés sur les rendements passés) et marginalement la préservation de l'environnement (conditionnalité peu ambitieuse, budget insuffisant pour les prairies, les mesures agroenvironnementales, l'agriculture biologique) et le bien-être animal, les deux piliers actuels ont contribué à un agrandissement et une spécialisation des exploitations, une compétitivité tournée vers les rendements et non l'autonomie des exploitations, une simplification des paysages avec, dans de nombreuses régions, une place insuffisante laissée aux espaces de régulation écologique (haies, bandes enherbées, talus...), un appauvrissement de la biodiversité domestique (races, variétés) et sauvage (faune et flore), une surconsommation et une pollution des eaux, une dégradation du sol et de la qualité de l'air... Aujourd'hui, la PAC n'est plus légitime aux yeux des citoyens : il est donc urgent de la réformer.

De quoi avons-nous besoin pour la PAC de demain ?

La PAC de demain doit rémunérer les prestations d'intérêt général de l'agriculture, par des paiements généralistes fondés sur des critères agronomiques et environnementaux ambitieux : rotation des cultures, place laissée aux éléments fixes du paysage (haies, bandes enherbées, talus...), limitation des intrants (engrais, pesticides, carburants, alimentation du bétail,...), préservation des prairies permanentes. Des paiements ciblés doivent ensuite être accordés aux systèmes particulièrement favorables à l'environnement (agriculture biologique, agriculture de haute valeur environnementale fondée sur un bas niveau d'intrants) et aux exploitations situées dans des zones à enjeux (Natura 2000, bassins Directive Cadre sur l'eau, zones à Haute Valeur Naturelle, trame verte et bleue...). La PAC ainsi refondée, plus cohérente et lisible, gagnerait en légitimité et permettrait de renouer un contrat entre les agriculteurs et la société. Elle nécessiterait un budget au moins égal au budget actuel.